

Harmonisation

Rapport à l'intention de l'assemblée annuelle du Conseil Canadien des Arpenteurs-
Géomètres
Régina, Saskatchewan
28 et 29 mars 2010

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

RHDSC a accordé 100 000 \$ au CCAG en financement public afin d'aider ses associations membres à s'adapter aux changements apportés au chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'entente sur le commerce intérieur. Les principales activités réalisées en 2009 vont comme suit :

- Tenue d'un forum national sur la mobilité de la main-d'œuvre ayant mené à la production d'un document de consensus par lequel toutes les associations s'entendent pour aller de l'avant quant à certaines questions spécifiques afin d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et de respecter l'ACI.
- Préparation d'une seconde version de l'Accord de reconnaissance mutuelle comprenant le détail du consensus établi entre les diverses associations, laquelle se veut également une plateforme favorisant un dialogue libre et constant sur la mobilité de la main-d'œuvre et l'ACI;
- Mobilisation de financements à l'échelle nationale pour améliorer la plateforme d'examen en ligne qu'a créée l'ABCLS afin que toutes les associations puissent s'en servir efficacement pour permettre la reconnaissance accélérée des titres de compétence des candidats pour la mobilité de la main-d'œuvre.
- Obtention d'une partie du financement nécessaire à l'achèvement de la révision du programme national d'enseignement (voir le point suivant).

RÉVISION DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Conformément à une résolution adoptée lors de l'AGA de 2009, un groupe d'étude formé de membres du CCAG et du CCEAG fut créé pour examiner et réviser le programme d'enseignement en arpentage. Les membres du groupe d'étude se consultent par le biais de téléconférences toutes les 2 semaines depuis le mois d'août 2009. Les activités réalisées vont comme suit :

- Obtention de financement de la part du gouvernement fédéral en vertu de l'accord de contribution relatif à la mobilité de la main-d'œuvre.
- Embauche de spécialistes en la matière pour achever la préparation de chaque volet du programme, réaliser chaque étude préalable recommandée et dresser la liste des textes et références, résultats d'apprentissage et guides d'études prescrits.
- Coordination d'un groupe d'étude technique en vue de garantir que les documents du programme d'enseignement sont cohérents et complets.

- Facilitation des communications entre les parties prenantes, c.-à-d. le CCEAG, le CCAG, les associations et les établissements d'enseignement.
- Mise en œuvre des mesures nécessaires pour l'examen et l'approbation du programme par les associations (échéance : début 2010);
- Prise d'arrangements en vue de traduire le programme vers le français;
- Prise d'arrangements pour assurer le transfert de la responsabilité du programme d'enseignement du CCCE au CCEAG.

Le mandat de ce groupe d'étude tire à sa fin; il devrait achever ses travaux d'ici la fin mars ou début avril. On s'affaire actuellement à résoudre certains problèmes d'ordre technique concernant les levés cadastraux. Les nouveaux programmes d'enseignement principal et facultatifs, incluant le détail des résultats d'apprentissage, les guides d'études, et la liste des documents de références furent transmis à tous les organismes d'attribution de permis aux fins d'approbation. Les prochaines étapes consistent en la passation des pouvoirs administratifs du CCAG au CCEAG pour la gestion du nouveau programme d'enseignement.

Il est à noter que le nouveau programme d'enseignement a été conçu de façon à offrir une certaine flexibilité aux candidats qui désirent entreprendre une carrière en arpentage. Il peut également servir à d'autres fins, y compris pour l'agrément de programmes d'enseignement en arpentage, pour l'exemption de certaines matières et comme repère pour l'évaluation d'arpenteurs professionnels étrangers désirant œuvrer au Canada.

Le processus de transfert des pouvoirs au CCEAG comprendra des ententes visant à poursuivre l'amélioration des documents du programme d'enseignement au fur et à mesure que les cours et les documents de références évolueront.

AGRÉMENT

- Conformément à une résolution adoptée lors de l'AGA de 2009, un groupe de travail formé de membres du CCAG et du CCEAG fut créé pour examiner et mettre à jour les politiques et processus relatifs au programme d'agrément du CCAG.
- L'objectif ultime est que le CCEAG administre désormais le programme et, comme service offert aux associations, assume l'entière responsabilité de l'évaluation des titres de compétences des candidats au programme d'arpentage. Le CCAG ou GPC continuera d'élaborer les politiques et directives générales se rattachant au programme.
- Les membres du groupe de travail se sont consultés à trois reprises par le biais de téléconférences et ont tenu une rencontre en face à face à Ottawa en février dernier. Les participants ont passé en revue le document de politique, les suggestions et commentaires de diverses parties prenantes, les politiques et

procédures actuelles de plusieurs organismes et agences d'agrément, incluant le BCAPG, le CCTT et l'AAAC.

Vu la diversité des programmes d'enseignement au Canada, une nouvelle matrice de résultats d'apprentissage rattachée aux cours actuellement offerts sera développée. Un autre dossier qui devrait être examiné de plus près est la révision des demandes d'agrément des établissements d'enseignement qui n'ont pas satisfait aux exigences de « justesse ».

Les premières ébauches des nouvelles politiques, procédures et directives devraient être achevées et diffusées au début de l'été 2010. Il est probable que les versions définitives soient achevées et mises en œuvre avant le début de la session d'automne.

Norm Coté
CCAG- Harmonisation